

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/03/2025 - 1273 - 2011 B 00378 - 534 159 678 - 2C2T

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/09/23	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "régime normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	31/08/24	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input checked="" type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : EURL 2C2T	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise : 1173
Adresse de l'entreprise : 6 RUE GILBERT BECAUD 10430 ROSIERES-PRES-TROYES	
Mél : sarl2c2t@gmail.com	
Téléphone : 0325455785	
SIREN 534159678	Mél :

B DIVERS

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	Activités exercées (souligner l'activité principale) : Travaux d'installation d'eau et de gaz e
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) <input type="checkbox"/>

C RÉSULTATS FISCAUX DES ÉLÉMENTS D'IMPÔTATION (cf. notes, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	43 231	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		
Total c+d		
3 Total	43 231	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)	43 231	
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI e	7 114	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à court terme et à long terme exonérées à long terme imposables à 12,8 %

à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies 1-1 du CGI) dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) bis dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Zone franche d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs

ZFU Territoires entrepreneurs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A

44 octies A Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a- BÉNÉFICE b- DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)

- Plus-values
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés


9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ AU TAUX DE 33% (cf. notes de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

Pour certification conforme, le gérant



ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des Impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné				(Cocher la case correspondante)				
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné									
AGC CER FRANCE NEIDF 16 rue du moutot 10150 LAVAU 0325826555					Lieu LAVAU		Date : 21/11/24		
					Qualité et nom du déclarant : EXPERT COMPTABLE				
					Signature : MELANIE VIGNA				
ECF	X	prestataire : 78024579100527 AGC CER FRANCE NEIDF 16 rue du moutot 10150 LAVAU							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
M. PUCETTI Fabrice 19/11/1967 Troyes 6 RUE GILBERT BECAUD 10430 R	<input checked="" type="checkbox"/>	B	43 231	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ⑤ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

- Montant des :
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
 - Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE CONCERNANT QUELQUES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT

RÉMUNÉRATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ⑥

⑥ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		EURL 2C2T			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		6 RUE GILBERT BECAUD 10430 ROSIERES-PRES-TROYES					
SIRET		5 3 4 1 5 9 6 7 8 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le		3 1 0 8 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010		012		
			014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	34 343	030	4 332	
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042	15	
	Total I (5)		044	34 358	048	4 332	30 026
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	3 192	062	3 192	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068	3 692	070	3 692
				072	3 324	074	3 324
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	15 433	086	15 433	
	Charges constatées d'avance*		092	1 799	094	1 799	
	Total II		096	27 440	098	27 440	
	Total général (I + II)		110	61 798	112	4 332	57 466
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			5 000	
	Ecarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			500	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134			-778	
	Résultat de l'exercice		136			5 795	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			10 517	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			23 928	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			3 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			7 730	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172	3 732		10 425	
	Comptes courants d'associés		173			1 861	
	Autres dettes		175			5	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			46 949	
Total général (I + II + III)		180			57 466		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	19 266	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	31 927	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	7 114	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL 2C2T		Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
				3	1	
				0	8	
				2	0	
				2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	54 363	
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		
				217		
					33 885	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	149		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	88 397	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	37 783	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	-234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	11 417	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	686	244	1 204	
	Rémunérations du personnel*			250	37 302	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 916	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		
260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	89 390	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-993	
Produits financiers (III)		280		294	326	
Charges financières (V)						
Produits exceptionnels (IV)				290	7 114	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)	347			
			348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	5 795	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	5 795	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	37 302	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	134	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	43 231	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	43 231	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL 2C2T						Néant <input type="checkbox"/> *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 026	442		444		446	1 026				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	558	462	31 927	464	558	466	31 927				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 390	472		474		476	1 390				
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15				
TOTAL		490	2 989	492	31 927	494	558	496	34 358				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 026	532		534		536	1 026				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	558	552	1 916	554	558	556	1 916				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 390	562		564		566	1 390				
TOTAL		570	2 974	572	1 916	574	558	576	4 332				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1 FIAT DUCATO		2		3		4		5			
		FOURGON											
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	558	558		7 114	7 114								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	558	580	558	582	584	7 114	586	7 114	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583	594	595	
TOTAL						596	7 114	585		597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2C2T

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 10 573
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 10 174
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACUMPIA

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2C2T		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/09/2023		et clos le : 31/08/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fractions déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTIA

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



(1)

Néant *

N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

SIREN 534159678

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2C2T

ADRESSE (voie) 6 RUE GILBERT BECAUD

CODE POSTAL 10430 VILLE ROSIERES-PRES-TROYES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PUCETTI Prénom(s) Fabrice
 Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
 Naissance : Date 19/11/1967 N° Département 10 Commune Troyes Pays France
 Adresse : N° 6 Voie RUE GILBERT BECAUD
 Code Postal 10430 Commune ROSIERES-PRES-TROYES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE: 31/08/2024

SIREN

5 3 4 1 5 9 6 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: EURL 2C2T

ADRESSE (voie): 6 RUE GILBERT BECAUD

CODE POSTAL: 10430

VILLE

ROSIERES-PRES-TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:

N° SIREN (si société établie en France): % de détention:

Adresse: N° Voie:

Code Postal: Commune: Pays:

Copyright Groupe SA (2024) INSAI OMP/FA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
Numéro siret 53415967800018

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
FORMATION CFP		134
TOTAL		134

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
Numéro de siret 53415967800018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET 20149104 - 20149104	49
FNP AGC AC 10/11/12 EX 2024 AGC	836
COT TNS COTIS SOC TNS A PAYER	5 120
COT TNS COTIS FISC TNS A PAYER	1 573
OD Clôture Emprunt PRET 20149104 - 20149104	5
Total des charges à payer	7 583

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
Numéro de siret 53415967800018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
COT TNS COT CONTATEES D AVANCE			117		
Assurances constatées d'avance Assurances constatées d			1 263		
Charges constatés d'avance GROUPAMA MADELIN			419		
Total des charges constatées d'avance			1 799		

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
Numéro de siret 53415967800018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
 Numéro de siret 53415967800018

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

RÉPARTITION DU RÉSULTAT EN SOCIÉTÉ

RÉPARTITION DU RÉSULTAT COMPTABLE	Formulaire 2033 B	PUCETTI Fabrice
% de Répartition du Résultat	100 %	100,0000 %
Résultat comptable Bénéfice 312	5 794,75	5 794,75
Retraitements sur résultat comptable		
Cotis sociales obligatoires	13 938,00	13 938,00
Assurance Retraite facultative	2 064,00	2 064,00
Résultat distribuable	21 796,75	21 796,75
Retraitements divers		
+ Rémunération		
Rémunération	21 300,00	21 300,00
+ Réintégrations Fiscales	134,00	134,00
- Déductions Fiscales		
Résultat réparti	43 230,75	43 230,75

Désignation de l'entreprise EURL 2C2T
Numéro de siret 53415967800018

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

ANNEXE À LA DÉCLARATION 2042

Annexé : PUCETTI Fabrice	
Résultat distribué	43 231
Pourcentage de répartition du résultat	100,00 %
Produits Personnels	
Charges personnelles	
REVENU IMPOSABLE À REPORTER SUR LA DÉCLARATION 2042	43 231

2C2T

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 6 RUE GILBERT BECAUD

10430 ROSIERES-PRES-TROYES

534 159 678 RCS TROYES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE
UNIQUE DU 24 JANVIER 2025

DEUXIÈME DECISION

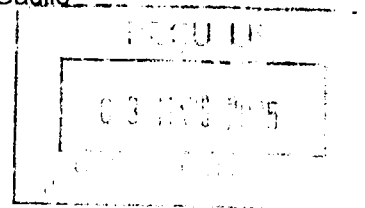
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 5 794.75 €, de la manière suivante :

- au compte « autres réserves » pour 5 794.75 €

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

134 rue du Général de Gaulle
10000 TROYES



Lavau, le 26 février 2025

Objet : EURL 2C2T

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir directement au cabinet, dont l'adresse est mentionnée ci-dessous, le récépissé de dépôt d'actes correspondant :

AGC CNEIDF
16 rue du Moutot
10150 LAVAU

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 44.62 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

Laetitia DENOUEILLIEZ